

Activité de greffe d'organes en France en 2016 : les objectifs du Plan Greffe 2012 - 2016 ont été dépassés

L'Agence de la biomédecine publie aujourd'hui les chiffres préliminaires de l'activité de greffe d'organes en France en 2016. **5 891 greffes ont été effectuées** : l'objectif d'atteindre 5 700 greffes annuelles du plan greffe 2012-2016 a été dépassé. Cela a notamment été possible **grâce à la générosité des donateurs, à la mobilisation quotidienne des équipes hospitalières spécifiquement formées et au soutien des associations**. Cette croissance de l'activité se fait par le développement parallèle de toutes les sources de prélèvements de greffons, sans en privilégier une par rapport à l'autre (mort encéphalique, Maastricht III et don du vivant).

De bons résultats de greffes en 2016

En 2016, **5 891 organes** ont été greffés, soit + **2.5 % par rapport à 2015** (5 739 greffes en 2015).

➔ **En 5 ans (2012-2016)**, le nombre de greffes d'organes a augmenté de **+ 17 %**.

	2012	2013	2014	2015	2016
Greffes cardiaques	397	410	423	471	477
Greffes cardio-pulmonaires	20	11	13	8	13
Greffes pulmonaires	322	298	327	345	371
Greffes hépatiques (dont à partir de donateurs vivants)	1 161 (9)	1 239 (13)	1280 (12)	1365 (15)	1322 (5)
Greffes rénales (dont à partir de donateurs vivants)	3 044 (357)	3 069 (401)	3232 (514)	3470 (547)	3615 (576)
Greffes pancréatiques	72	85	79	77	90
Greffes intestinales	7	3	3	3	3
TOTAL	5 023	5 115	5 357	5 739	5 891

L'activité de greffe à partir de donneur vivant a progressé en 2016 :

- 576 greffes de rein par donateurs vivants représentant près de 16 % des greffes rénales ;
- 5 greffes de foie par donateurs vivants ont été réalisées.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de greffes rénales à partir de donneur vivant	357	401	514	547	576
Nb de greffes hépatiques à partir de donneur vivant	9	13	12	15	5

L'activité de greffe à partir de donateurs décédés dans le cadre d'une limitation ou d'un arrêt des thérapeutiques (Maastricht III) initiée en 2014, a permis **114 greffes au cours de l'année 2016** : à ce jour, 10 hôpitaux sont autorisés à réaliser ce type de prélèvements en France.

Le prélèvement sur des sujets en état de mort encéphalique

Enfin, la majorité des greffes reste réalisée sur des sujets en état de mort encéphalique. Le recensement de ce type de donneurs potentiels est en hausse de +2,7 % en 2016 avec 3 676 sujets et l'activité de prélèvement se maintient avec **1 770 donneurs* en 2016** (1 769 en 2015). L'âge moyen des donneurs en état de mort encéphalique reste stable : 56,1 ans (56,6 en 2015). Enfin, le taux d'opposition est également stable avec 33,7 % (32,5 % en 2015 et 33,6% en 2014).

Les patients en attente de greffe d'organe en 2016

L'Agence de la biomédecine travaille quotidiennement à améliorer l'accès à la greffe pour tous les patients en attente d'un organe, dans les meilleures conditions de sécurité. La greffe ne permet plus seulement de sauver des vies, elle s'impose comme un atout thérapeutique majeur qui offre aux patients et à leur entourage une qualité de vie retrouvée. **La réussite de l'activité, et ses bénéfices pour les patients, génèrent des attentes fortes en progression constante: en 2016, au total 22 617 patients ont été en attente d'un organe** (sachant toutefois qu'au 1^{er} janvier 2016 il y avait 6 083 patients de la liste qui étaient en contre-indication temporaire de greffe).

Le site qui répond à toutes les questions du public sur le don et la greffe d'organes :
www.dondorganes.fr

Agenda : le **22 juin 2017** aura lieu la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine

Isabelle Closet – isabelle.closet@prpa.fr – 01 77 35 60 95 – 06 28 01 19 76

L'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence publique nationale de l'État créée par la loi de bioéthique de 2004 et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé.

L'Agence exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ; elle coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international ; elle garantit que les greffons prélevés sont attribués aux personnes malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ; elle assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ; enfin, l'Agence est chargée de promouvoir et développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

**donneurs recensés et prélevés en état de mort encéphalique (hors donneurs décédés après arrêt cardiaque et hors donneur vivant)*